

INFO-PARENTS 28 janvier 2022

DERNIÈRES NOUVELLES CONCERNANT NOTRE MILIEU SCOLAIRE

Chers parents,

Voici les informations importantes que nous souhaitons vous communiquer en date d'aujourd'hui, vendredi 28 janvier 2022.

COMMUNICATION AUX PARENTS

En raison d'un problème technique majeur avec notre système de communication aux parents vendredi dernier, certains parents ont bloqué le numéro de téléphone du Centre de services scolaire. La situation est rétablie et afin de vous assurer de recevoir l'information importante ou urgente concernant votre enfant, nous vous invitons à **débloquer dès maintenant notre numéro de téléphone 819 825-4220**.

RETOUR DE CERTAINES ACTIVITÉS À COMPTER DU 31 JANVIER

- Les activités parascolaires pourront reprendre dans les écoles primaires et secondaires.
- Toutes activités interécoles, les parties, les tournois et les compétitions demeurent suspendus.

SITUATION FRAGILE AU TRANSPORT SCOLAIRE

En raison d'un manque de personnel accentué par la situation pandémique, nous avons connu un premier bris de service cette semaine. Dans l'éventualité où cette situation se produirait de nouveau, nous utiliserons la même procédure que lors d'une interruption de transport pour intempéries :

- par l'Alerte-transport par texto (<u>inscription annuelle requise</u>);
- par une publication sur notre page Facebook
- sur notre site web <u>www.csob.qc.ca/transport-scolaire</u>

Il est important d'avoir votre numéro d'autobus en main afin de savoir si vous êtes touchés par une interruption. Il est possible d'obtenir le numéro d'autobus de votre enfant en consultant :

- le <u>Portail Parents</u> (Dossier de l'élève- Transport)
- votre <u>attestation de transport scolaire</u> (vous aurez besoin de votre numéro de fiche disponible sur le bulletin de votre enfant).

Si vous n'arrivez pas à trouver votre numéro d'autobus, vous pouvez nous écrire à transport@csob.gc.ca.

INFORMATION COVID-19

Pour toute question, vous pouvez nous joindre à <u>covid@csob.qc.ca</u>. Vous recevrez une réponse dans un délai maximal de 48 heures.

Le Service des communications